



Doc. 15242

23 mars 2021

Élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Liste et curriculum vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Pologne

Communication

Secrétaire Général·e de l'Assemblée parlementaire



Sommaire

Page

1. Lettre de M. Zbigniew Rau, Ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne, à Mme Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire, en date du 8 mars 2021.	3
2. Informations relatives à la procédure nationale de sélection pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme	3
Annexe 1 – Elżbieta KARSKA	7
Annexe 2 – Aleksander STĘPKOWSKI	12
Annexe 3 – Agnieszka SZKLANNA	16

1. Lettre de M. Zbigniew Rau, Ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne, à M^{me} Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire, en date du 8 mars 2021.

Agissant sur la base de l'article 22 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, j'ai l'honneur de présenter une liste de trois candidat·e·s au poste de juge de la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Pologne pour le mandat 2021-2030 (par ordre alphabétique):

- M^{me} Elżbieta Karska
- M. Aleksander Stępkowski
- M^{me} Agnieszka Szklanna

Comme demandé par lettre du 21 février 2021, vous trouverez ci-joint les curriculums vitae des candidat·e·s en anglais et en français, établis conformément au modèle adopté par l'Assemblée parlementaire, ainsi qu'une information détaillée sur la procédure nationale par laquelle les candidat·e·s ont été sélectionné·e·s.

Je tiens également à confirmer que le Groupe consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juge à la Cour européenne des droits de l'homme a été consulté le 8 décembre 2020, comme prévu par la Résolution n° CM/Res (2010) 26 du Comité des Ministres du 10 novembre 2010.

De même, le ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne reste à votre disposition si l'Assemblée parlementaire a des questions concernant les candidat·e·s susmentionné·e·s ou la procédure de sélection appliquée.

2. Informations relatives à la procédure nationale de sélection pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

La procédure de sélection de trois candidats s'est déroulée sur la base de l'ordonnance n° 1 du ministre des Affaires étrangères du 13 janvier 2012 sur l'établissement du Comité chargé de la sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (Journal officiel du ministre des Affaires étrangères de 2012, point 1 et de 2020, point 55) (ci-après dénommée l'«Ordonnance»). Ainsi, la même procédure de sélection a été appliquée qu'en 2012 lors de la sélection et de l'élection de l'actuel juge polonais de la Cour européenne des droits de l'homme. Pour l'essentiel, aucune modification de la procédure n'a été apportée, sachant qu'elle a été acceptée par l'Assemblée parlementaire en 2012. Toutefois, certaines améliorations importantes ont été apportées.

2.1. Le Comité de sélection

La composition du Comité chargé de la sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (ci-après dénommé «le Comité de sélection») a été établie essentiellement de la même manière que la composition de cet organe en 2012 lors du précédent processus de sélection. Les membres du Comité de sélection ont été proposés par les ministres des Affaires étrangères et de la Justice, le président du Bureau du Conseiller général de la République de Pologne et le chef de la chancellerie du Premier ministre, c'est-à-dire exactement les mêmes autorités qui avaient nommé les membres du comité de sélection en 2012.

Toutefois, en réponse aux suggestions de certaines ONG et de représentants des professions juridiques, la participation d'une personne extérieure à l'administration gouvernementale – un professeur de l'Université d'Opole (doyen et maître de conférences de la Faculté de droit et d'administration) – a été assurée comme garantie supplémentaire du bon déroulement du processus de sélection – à l'abri de toute influence induue. Cela a été rendu possible grâce à la modification introduite dans l'ordonnance de 2012. À la suite de cette modification, au lieu d'un sous-secrétaire d'État au ministère de la Justice et du président du Bureau du Conseiller général de la République de Pologne, le nouveau règlement a permis la nomination de deux professeurs et spécialistes supplémentaires des questions relatives au système de la Convention.

Le Comité de sélection était présidé par le secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères chargé des droits de l'homme, des questions juridiques et des traités, des affaires consulaires et parlementaires (en même temps professeur adjoint à l'Institut d'études européennes de la faculté de journalisme et de sciences politiques de l'Université de Varsovie). Les 6 autres membres étaient:

- professeur, doyen et maître de conférences chargé de cours de droit constitutionnel et de droit des droits de l'homme à la Faculté de droit et d'administration de l'Université d'Opole;

- conseiller et directeur adjoint du Département de droit international et européen du Bureau du Conseiller général de la République de Pologne¹ (professeur et maître de conférences chargé de cours de droit international public à la Faculté de droit et d'administration de l'Université Nicolaus Copernicus à Toruń);
- directeur du Département des Affaires juridiques et des Traités du ministère des Affaires étrangères (juriste, docteur en droit et ancien maître de conférences en droit international dans différentes universités);
- directeur adjoint du Département des Nations Unies et des Droits de l'Homme du ministère des Affaires étrangères (législateur, conseiller juridique et membre du Conseil régional des conseillers juridiques de Varsovie, ancien co-agent du Gouvernement (2006-2012) et agent auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (2012-2018), ancien membre du Comité des droits de l'homme du Conseil national des conseillers juridiques (2017-2020));
- secrétaire d'État à la Chancellerie du Premier ministre (juriste);
- actuel agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (depuis 2018) et Directeur adjoint du Département des Affaires juridiques et des Traités du ministère des Affaires étrangères (en 2006-2009 détaché auprès du Département de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe) – secrétaire du Comité de sélection (sans droit de vote).

En résumé, la composition du Comité de sélection était donc équilibrée puisqu'elle comprenait deux représentants du gouvernement, quatre membres de la fonction publique (non liés à un parti politique) et un représentant indépendant du milieu universitaire. En ce qui concerne le profil professionnel des membres du comité de sélection, quatre personnes sur six sont liées à la communauté universitaire (dont deux sont activement impliquées dans l'enseignement des droits de l'homme, du droit constitutionnel et du droit international aux universités d'Opole et de Toruń respectivement). Les membres de l'organe chargé de recommander des candidats avaient des niveaux professionnels similaires et avaient collectivement des connaissances techniques suffisantes des questions pertinentes, notamment: droit des droits de l'homme, droit international public, droit constitutionnel, droit humanitaire, sciences politiques, droit interne, fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres tribunaux internationaux et travaux du Conseil de l'Europe, ainsi qu'une expérience pratique du règlement des litiges. Les membres du Comité de sélection ont également assuré une bonne maîtrise du français et de l'anglais. Tous les membres du Comité (à l'exception de son secrétaire) ont pu participer activement aux délibérations du Comité sur un pied d'égalité.

2.2. Annonce de la vacance de poste

Le 9 octobre 2020, le ministre des Affaires étrangères a annoncé le lancement de la procédure de sélection des candidats au poste de juge dans trois quotidiens de portée nationale, dont le «Quotidien juridique» (*Dziennik Gazeta Prawna*), et un délai de quatre semaines a été fixé pour le dépôt des candidatures (jusqu'au 6 novembre 2020). L'annonce, précisant les conditions de forme et de fond que doivent remplir les candidats, a également été affichée sur le site Web du ministère et sur ses comptes de médias sociaux (Twitter, LinkedIn). Dans le même temps, le vice-ministre des Affaires étrangères a également envoyé une lettre à 130 institutions leur demandant de diffuser davantage l'annonce. Outre les autorités gouvernementales compétentes et les Chancelleries du Président, du Sejm et du Sénat de la République de Pologne, cette demande de diffusion de l'annonce a également été adressée aux trois médiateurs en fonction en Pologne (c'est-à-dire le Commissaire aux droits de l'homme, le Médiateur pour les droits des enfants, le Médiateur pour les droits des patients), à la Cour constitutionnelle, à la Cour suprême, à la Cour administrative suprême et au Conseil national de la magistrature, aux présidents de toutes les cours d'appel et de tous les tribunaux administratifs de voïvodie, aux présidents des professions juridiques concernées: l'Ordre national des avocats, le Conseil national des conseillers juridiques et le Conseil national des huissiers de justice, ainsi qu'aux présidents des commissions des droits de l'homme des avocats et des conseillers juridiques. La demande a également été envoyée à plusieurs organisations non gouvernementales, y compris celles qui sont critiques à l'égard du gouvernement (celles qui coopèrent de manière permanente avec le Comité

1. Le Bureau du Conseiller général de la République de Pologne est un organe indépendant, comme l'indique clairement l'article 5 de la loi qui l'a créé, tandis que le statut de ses conseillers, qui est analogue à celui des membres de la fonction publique, leur garantit l'indépendance dans l'exercice de leurs fonctions.

interministériel pour les questions de la Cour européenne des droits de l'homme), aux doyens des facultés de droit de 18 universités du pays, à l'Académie polonaise des sciences, ainsi qu'à 16 Centres régionaux de débat international.

2.3. Candidats

Au total, 18 personnes ont présenté leur candidature avant l'expiration du délai. En accord avec l'Ordonnance précitée, avant l'examen de leurs candidatures lors de la première réunion, les membres du Comité de sélection ont été invités à déclarer un conflit d'intérêts potentiel entre eux et les candidats (aucun conflit d'intérêts de ce type n'a été identifié). Huit candidats ont été invités par le Comité de sélection à rectifier de lacunes dans la documentation soumise (tous se sont conformés). Il n'y a pas eu de présélection et tous les candidats ont été invités à un entretien lors de la deuxième réunion (à l'exception de trois personnes qui avaient retiré leur candidature peu avant la réunion).

2.4. Entretiens

Tous les entretiens se sont déroulés les 1^{er} et 2 décembre 2020 selon les mêmes règles fixées par le comité de sélection lors de sa première réunion en novembre 2020. Ces règles ont été annoncées à l'avance à tous les candidats et ont été publiées en ligne. Les entretiens ont été menés par ordre alphabétique et le temps imparti à chaque candidat était identique (40 minutes). Les entretiens ont été réalisés selon un format standardisé, similaire à celui appliqué par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Au début, tous les candidats ont eu l'occasion de présenter leur candidature et de partager leur vision du rôle de juge et celle de la Convention et de la Cour. Par la suite, tous les candidats ont reçu la même série de 4 questions – qui portaient toutes sur le système de la Convention et la jurisprudence de la Cour. La liste finale des questions a été adoptée par le Comité de sélection lors de la deuxième réunion juste avant les entretiens. Une des questions a été posée en anglais et une autre en français, les candidats ayant le droit de répondre dans n'importe quelle langue officielle de la Cour. À la suite de ces entretiens et délibérations, le Comité de sélection a pris une décision finale sur la liste de trois candidats.

2.5. Évaluation des candidats

Conformément à l'Ordonnance, les membres du Comité de sélection doivent évaluer les candidats en tenant compte des exigences liées à l'exercice des fonctions de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, telles qu'elles sont énoncées à l'article 21, paragraphe 1, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que:

- de la connaissance des questions relatives à la protection des droits de l'homme;
- d'une connaissance approfondie du droit, en particulier dans le domaine du droit polonais, et de l'expérience de l'application pratique du droit;
- la production scientifique du candidat.

L'Ordonnance exige également que la liste des trois candidats retenus comprenne au moins un représentant de chaque sexe (sauf si, en raison de circonstances exceptionnelles, cela ne serait pas possible).

Les membres du Comité de sélection ont été pleinement informés des exigences concernant la liste de trois candidats et des normes appliquées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et par le Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme lors de l'évaluation des listes et des candidats présentés par les gouvernements. Chaque membre du Comité de sélection a reçu – traduits en polonais – le mémorandum de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la «Procédure d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme» et «le Bref guide sur le rôle du Panel et qualifications minimales requises des candidats». Ils ont également reçu un ensemble complet de tous les documents pertinents du Conseil de l'Europe (entre autres le texte de la Convention, les lignes directrices du Comité des Ministres avec l'exposé des motifs, la [Résolution 1646 \(2009\)](#) de l'Assemblée parlementaire sur la nomination des candidats et l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme), ainsi que des documents subsidiaires tels que, entre autres, des informations sur les exigences légales nécessaires en Pologne pour être nommé au poste de juge de la Cour suprême, de la Cour administrative suprême et de la Cour constitutionnelle, et enfin, un aperçu de la jurisprudence et de la doctrine polonaises concernant la notion de «la plus haute considération morale», ainsi que des extraits de l'un des principaux commentaires sur l'article 21 de la Convention. Les listes de contrôle

(*checklists*) contenant les critères découlant de la Convention, de l'Ordonnance et des listes de contrôle de l'Assemblée parlementaire ont également été mises à la disposition des membres du Comité de sélection comme outil facilitant leur travail.

2.6. Transparence

Tout au long du processus de sélection, on a veillé tout particulièrement à en assurer la transparence. Non seulement l'annonce a été largement diffusée, mais le ministère des Affaires étrangères a également lancé un site Web spécial (<https://www.gov.pl/web/dyplomacja/wybor-sedziego-etpc>) où il a publié des informations sur les différentes étapes du processus de sélection, y compris des informations sur les personnes nommées membres du Comité de sélection, des informations détaillées sur les deux réunions du Comité de sélection, les règles régissant la conduite des entretiens avec les candidats et, après les entretiens, les questions exactes posées aux candidats. Toute la législation nationale pertinente et de documents du Conseil de l'Europe peuvent également être consultés sur ce site (notamment le mémorandum de l'Assemblée parlementaire et le Bref guide du Panel susmentionnés en polonais; le texte de la [Résolution 1646 \(2009\)](#) de l'Assemblée parlementaire concernant la nomination des candidats et l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme; l'extrait pertinent du Règlement de l'Assemblée parlementaire sur les élections par l'Assemblée parlementaire; les Résolutions du Comité des Ministres n° CM/Res(2009)5 sur le statut et les conditions de service des juges de la Cour européenne des droits de l'homme et du Commissaire aux droits de l'homme et CM/Res(2010)26 sur la création d'un Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme; Lignes directrices du Comité des Ministres concernant la sélection des candidats pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que deux rapports pertinents du CDDH). Tous les documents et formulaires nécessaires aux candidats ont également été regroupés en un seul endroit pour faciliter la candidature. En outre, le ministère des Affaires étrangères a répondu à de nombreuses demandes individuelles d'informations ou de documents sur le processus de sélection, y compris les protocoles de toutes les réunions du Comité de sélection ont été mis à la disposition de deux parlementaires à leur demande (en version complète avec toutes les annexes – une fois que les données personnelles des candidats ont été rendues anonymes comme l'exige la réglementation contraignante sur la protection des données personnelles).

Les seules informations qui n'ont pas été rendues publiques sont celles concernant les noms de tous les candidats et leurs CV, conformément aux règles adoptées en 2012 lors du processus de sélection précédent. Il a été décidé de ne pas introduire maintenant d'exceptions à la règle générale de protection des données à caractère personnel en tenant compte des arguments et normes suivants: le contenu des paragraphes V.2-3 des Lignes directrices du Comité des Ministres, qui ne contiennent aucune recommandation de publier les données personnelles de toutes les personnes présentant leur candidature, la pratique appliquée par de nombreux autres États membres du Conseil de l'Europe et les préoccupations exprimées dans deux rapports du CDDH où la publication des données personnelles de toutes les personnes présentant la candidature a été mentionnée comme un défi qui pourrait éventuellement décourager les candidats potentiels. Néanmoins, le Comité de sélection a envoyé un message à tous les candidats pour les informer de l'intérêt exprimé par certaines ONG, médias et parlementaires pour recevoir des informations sur les personnes ayant présenté leur candidature. En novembre 2020, le Comité de sélection a demandé aux candidats d'envisager de publier volontairement des informations sur leur participation à la procédure de sélection et un formulaire spécial a été mis à leur disposition à cette fin. En réponse, deux personnes ont donné leur consentement et leurs données personnelles ont été rendues publiques.

Annexe 1 – Elżbieta KARSKA

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prénom: Karska, Elżbieta

Sexe: féminin

Date et lieu de naissance: le 13 septembre 1977 à Wrocław, Pologne

Nationalité: polonaise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

- 2010 – docteur habilité en droit (habilitation, HDR) / spécialité: droit international et droit européen; Faculté de Droit, d'Administration et d'Économie à l'Université de Wrocław;
- 2004 – docteur en droit (summa cum laude) / spécialité: droit international; Faculté de Droit, d'Administration et d'Économie à l'Université de Wrocław; Prix de la thèse de doctorat – à la demande du Recteur de l'Université de Wrocław – avec le prix du Premier Ministre (Convergence et complémentarité des juridictions des tribunaux pénaux internationaux et des tribunaux nationaux // Zbieżność a komplementarność jurysdykcji międzynarodowych trybunałów karnych i sądów krajowych, Acta Universitatis Wratislaviensis (éd.), Wrocław 2004);
- 2018 – maîtrise en administration des affaires, Faculté d'Administration à l'Université de Commerce de Varsovie;
- 2002 – formation dans le domaine du droit international humanitaire; Comité international de la Croix-Rouge;
- 2001 – maîtrise en droit; Faculté de Droit, d'Administration et d'Économie à l'Université de Wrocław.

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

- 2018-présent – **Membre de la Cour permanente d'arbitrage** à La Haye;
- 2010-2012 et 2018-présent – **Juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme**, Strasbourg.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- 2019-présent – **Directeur de l'École Doctorale**; Université Cardinal Stefan Wyszyński à Varsovie; conduite de séminaires dans le domaine de la protection des droits de l'homme; recherches et activités liées à la gestion administrative et pédagogique de l'École Doctorale; coopération avec des académies et centres de recherche analogues au niveau national et international;
- 2014-2019 – Directeur de l'Institut du Droit international, de l'Union européenne et des Relations internationales; Faculté de Droit et d'Administration à l'Université Cardinal Stefan Wyszyński à Varsovie; recherches et activités liées à la gestion administrative et pédagogique de l'Institut; coopération avec des académies et centres de recherche analogues au niveau national et international;
- 2010-présent – **professeur et chef de la Chaire de la Protection des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire**; Faculté de Droit et d'Administration à l'Université Cardinal Stefan Wyszyński à Varsovie; Maître de conférences en matière de la protection des droits de l'homme, du droit pénal international, du droit international humanitaire, du droit international public, du droit européen, de l'histoire du droit des nations; coopération avec des académies et centres de recherche analogues au niveau national et international;
- 2019-présent – **Professeur associé**; Institut Indien des Finances, Greater Noida, Delhi (Région de la capitale nationale) (pro bono);

- 2016 – maître de conférences sur les droits de l'homme invité à l'Université do Oeste de Santa Catarina (UNOESC), Brésil (séries de conférences sur les campus de Joaçaba, São Miguel do Oeste, Xanxerê et Chapecó);
- 2001-2011 – doctorante, ensuite professeur assistant à la Chaire du Droit international et du Droit européen; Faculté de Droit, d'Administration et d'Economie à l'Université de Wrocław;
- 2005 – stage scientifique à la Faculté de Droit à l'Université de la Ruhr à Bochum.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

NA

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- 2017-présent – **membre du Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne** (FRA), Vienne;
- 2017-présent – **membre de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance** (ECRI), Conseil de l'Europe, Strasbourg;
- 2017-présent – **expert du Mécanisme de la dimension humaine**, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe (expert indépendant inscrit sur la liste BIDDH «Mécanisme de Moscou»);
- 2018-présent – **expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme; membre**, puis de janvier 2019 à juin 2019 Vice-Présidente et de juillet 2019 à décembre 2019 Présidente et rapporteure du Groupe de travail des Nations Unies sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Procédures spéciales), Genève; participation à la préparation et adoption des rapports annuels à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil des droits de l'homme sur les travaux du groupe, s'engageant particulièrement sur la diligence raisonnable en matière des droits humains, l'amélioration de la responsabilité et de l'accès à des voies de recours pour les victimes, et la protection des défenseurs des droits humains; dans le cadre du travail du groupe a effectué des visites (entre autres en Géorgie), suivies de rapports détaillés; en qualité de Présidente et rapporteure du Groupe de travail, Présidence du 8^e Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme: «*Il est temps d'agir: les gouvernements catalyseurs du respect des droits de l'homme par les entreprises*», 25-27 novembre 2019, Palais des Nations, Genève;
- 2011-2018 – experte indépendante des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme; membre, et, de 2014 à 2016, Présidente et rapporteure du Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination, Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Procédures Spéciales), Genève; participation à la préparation et adoption des rapports annuels à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil des droits de l'homme sur les travaux du groupe, notamment en ce qui concerne la réglementation nationale des entreprises militaires et de sécurité privées et sur la question des combattants étrangers; en qualité de Présidente et rapporteure du Groupe de travail, a présenté ces rapports pendant les séances du Conseil des droits de l'homme et la Troisième Commission lors de l'Assemblée Générale de l'ONU; dans le cadre du travail du groupe a effectué des visites au Honduras, en Tunisie, en Belgique et aux institutions de l'Union européenne, suivies de rapports détaillés;
- 2011-présent – **membre de l'Association du Droit International** (*International Law Association -ILA*), Londres; membre du Comité en Droit international des droits de l'homme (le comité a terminé ses travaux en 2016). membre du Comité sur la complémentarité en droit pénal international (le Comité est opérationnel depuis 2013) et membre suppléant du Comité en droit international des droits de l'homme en cas d'urgence (Comité créé en 2017); a organisé et participé à de nombreuses conférences sur la protection des droits de l'homme.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

- 2016-2018 – membre du Comité d'experts sur la réforme de la protection des données à caractère personnel dans l'Union européenne auprès de l'Inspecteur général de la protection des données à caractère personnel, Pologne;
- 2017-2018 – Conseillère *pro bono* auprès du Médiateur pour le droit des mineurs, Pologne.

b. Mandats électifs

Je n'ai jamais été candidate à une élection.

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Je ne suis pas et je n'ai jamais été membre d'un parti ou d'un mouvement politique, et de surcroît je n'occupe pas et je n'ai jamais occupé une position au sein d'un parti ou d'un mouvement politique.

VI. Autres activités

a. Domaine

Relations internationales.

b. Durée

2020-présent.

c. Fonctions

Membre du Jury du Comité du prix de l'Association polonaise pour les études internationales.

VII. Travaux et publications

Auteur de plus de 100 publications scientifiques (monographies, articles et autres) en polonais, anglais et autres langues dans le domaine du droit international et du droit européen, y compris les droits de l'homme. Sélection de publications:

- Elżbieta Karska, Quelques remarques sur le statut de réfugié en tant que question juridique // Kilka uwag o uchodźstwie jako zagadnieniu prawnym, In Statut de réfugiés au 21^{ème} siècle du point de vue du droit international, l'Union européenne et national // Uchodźstwo XXI wieku z perspektywy prawa międzynarodowego, unijnego i krajowego, sous la rédaction d'Elżbieta Karska; Chaire de la Protection des droits de l'homme et du Droit international humanitaire (Université Cardinal Stefan Wyszyński) (éd.), Varsovie 2020, p. 9-21, 275 p.;
- Elżbieta Karska, Nouveaux courants dans le droit international des droits de l'homme comme réponse aux changements // Nowe tendencje w międzynarodowym prawie ochrony praw człowieka jako odpowiedź na zmiany, In Tempora Mutantur Cum Legibus, sous la rédaction d'Anna Tarwacka, Wolters Kluwer, Varsovie 2019, p. 48-58;
- *Réfugiés. Problématiques actuelles de droit et de pratique // Uchodźcy. Aktualne zagadnienia prawa i praktyki*, sous la rédaction d'Elżbieta Karska; Chaire de la Protection des droits de l'homme et du Droit international humanitaire (Université Cardinal Stefan Wyszyński) (éd.), Varsovie 2017, 148 p.;
- Elżbieta Karska, Les droits de l'homme et le droit international pénal – Certains aspects de la compétence // Human Rights and International Criminal Law – Selected Aspects of Jurisdiction, In Dignité humaine et Violations graves des droits de l'Homme // Human Dignity and Human Rights Serious Violations, sous la rédaction d'Elżbieta Karska, Narciso Leandro Xavier Baez, Amalia Patricia Cobos Campos, Qualis Editora (Brésil) (éd.), Florianópolis-Santa Catarina 2016, p. 11-38, 244 p.;
- *Problèmes mondiaux de la protection des droits de l'homme // Globalne problemy ochrony praw człowieka*, sous la rédaction d'Elżbieta Karska, Chaire de la Protection des droits de l'homme et du Droit international humanitaire (Université Cardinal Stefan Wyszyński) (éd.), Varsovie 2015, 444 p.;

- Elżbieta Karska, Relations entre le monde d'affaires et les droits de l'homme – quelques remarques du point de vue de la pratique et de la doctrine du droit international // *Relacje biznesu i praw człowieka – kilka uwag z punktu widzenia praktyki i doktryny prawa międzynarodowego*, In *Iura et negotia*, sous la rédaction d'Anna Tarwacka, Wolters Kluwer (éd.), Varsovie 2015, p. 106-127;
- *Les droits de l'enfant en droit international // Prawa dziecka w prawie międzynarodowym*, sous la rédaction d'Elżbieta Karska, Chaire de la Protection des droits de l'homme et du Droit international humanitaire (Université Cardinal Stefan Wyszyński) (éd.), Varsovie, 1^{ère} édition 2013, 2^{ème} 2014, 356 p.;
- L'impact de la Convention européenne des droits de l'homme sur les systèmes de droits de l'homme et le droit international pénal et humanitaire // *Wpływ Europejskiej Konwencji Praw Człowieka na systemy ochrony praw człowieka oraz międzynarodowe prawo karne i humanitarne*, sous la rédaction d'Elżbieta Karska, *Mówią Wieki* (éd.), Varsovie 2013, 367 p.;
- Elżbieta Karska, *Failles en droit international des droits de l'homme et en droit humanitaire en matière de la responsabilité des entreprises militaires et de sécurité privées // Gaps in International Human Rights and Humanitarian Law in Relation to Accountability Involving Private Military and Security Companies*, Polish Review of International and European Law [Revue polonaise du Droit international et européen], 2013, Vol. 2, N° 2, p. 61-79;
- Elżbieta Karska, Subsidiarité des résolutions des organisations gouvernementales et des ONG relevant de la compétence des tribunaux pénaux internationaux // *Subsidiarność uchwał organizacji rządowych i pozarządowych w jurysdykcji międzynarodowych trybunałów karnych*, *Acta Universitatis Wratislaviensis* (éd.), Wrocław 2009, 336 p.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	Bien	assez bien
a. Première langue:									
Polonais	X			X			X		
b. Langues officielles:									
– anglais	X			X			X		
– français		X			X			X	
c. Autres langues:									
– russe		X			X			X	
– allemand		X			X			X	

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Par la présente, je confirme mon projet de suivre des cours intensifs de langue française avant le début de ma fonction et – si cela est nécessaire – également au début de mon mandat.

X. Autres éléments pertinents

- Membre des conseils scientifiques et des comités de rédaction de plusieurs revues scientifiques, notamment: «Polski Rocznik Praw Człowieka i Prawa Humanitarnego» [«L'Annuaire polonais des droits de l'homme et du Droit humanitaire»] (édition: Université de Varsovie et de Mazurie), «Polski Przegląd Stosunków Międzynarodowych» [«Revue polonaise des Relations internationales»] (édition: Université Cardinal Stefan Wyszyński), «Problemy Współczesnego Prawa Międzynarodowego, Europejskiego i Porównawczego» [«Problèmes contemporains du droit international, européen et comparatif»] (édition: Université Jagellon), «Polish Review of International and European Law» [«Revue polonaise du droit international et européen»] (édition: Université Cardinal Stefan Wyszyński), «Międzynarodowe Prawo

Humanitaire» [«Le Droit international humanitaire»] (édition: Ecole navale), «Finance India» [«Finance d'Inde»] (édition: Institut Indien des Finances), «Wojskowy Przegląd Prawniczy» [«Revue juridique militaire»] (édition: Département des affaires militaires du bureau du parquet national);

- 2014-présent – *Éditeur d'éditions spéciales* «International Community Law Review», Département de Droit, Queen Mary Université de Londres / Nijhoff | Brill, Leiden-Boston; les missions de l'Éditeur d'éditions spéciales incluent une supervision de la publication des numéros spéciaux de la Revue (ICLR). Pour certains sujets spécifiques, la fonction d'Éditeur ou de Co-éditeur peut-être attribuée. Tel est le cas pour certains derniers numéros: *L'utilisation des entreprises militaires et de sécurité privées par les Nations Unies: Aspects juridiques internationaux / The Use of Private Military and Security Companies by the United Nations: International Legal Aspects*, ICLR 2014, Vol. 16, N° 4, 95 pages (Co-éditeur); *La portée extraterritoriale des droits de l'homme / Extraterritorial Scope of Human Rights*, ICLR 2015, Vol. 17, N° 4-5, 122 pages (Co-éditeur); *Combattants étrangers et combattants terroristes étrangers: Une perspective du droit international et des droits de l'homme / Foreign Fighters and Foreign Terrorist Fighters: An International Law and Human Rights Perspective*, ICLR 2016, Vol. 18, N° 5, 122 pages (Co-éditeur); *Dialogues judiciaires sur les droits de l'homme / Judicial Dialogue in Human Rights*, ICLR 2019, Vol. 21, N° 5, 104 pages (Co-éditeur);
- 2013-présent – Rédactrice scientifique (Rédactrice en chef) de la série de monographies académiques «Droits de l'homme et Droit international» [«Prawa Człowieka i Prawo Międzynarodowe»] (Université Cardinal Stefan Wyszyński);
- 2016-présent – membre du Comité Scientifique de la série de monographies académiques «Droit et Relations internationales» [«Prawo i Stosunki Międzynarodowe»] (Université Cardinal Stefan Wyszyński);
- Participation active à plusieurs dizaines de conférences juridiques académiques et d'expertises (en tant que référent, présidente ou membre des panels), y compris des conférences internationales; organisatrice ou co-organisatrice d'une douzaine de conférences juridiques académiques, y compris le *Colloques académiques Varsovie-Toruń portant sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire*, ce Colloque étant organisé annuellement et ce depuis une douzaine d'années, alternativement à Varsovie ou à Toruń auprès de l'Université Cardinal Stefan Wyszyński et de l'Université de Nicolas Copernic;
- 2014 – membre du Panel de Magistrats au cours de la Phase Nationale *Concours européen de plaidoirie pour les droits de l'homme*; organisateurs: Association européenne des étudiants en droit (ELSA Pologne), Conseil de l'Europe et Chambre nationale des Conseils juridiques en Pologne;
- Directeur de thèse de plusieurs thèses de doctorat, de plus de 200 thèses de maîtrise et de plusieurs dizaines de thèses de licence portant sur le droit international et les relations internationales, y compris la protection des droits de l'homme. Révision de plus de 30 thèses de doctorat et d'habilitations à diriger des recherches (HDR) en droit, y compris dans le domaine de la protection des droits de l'homme.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Par la présente, je confirme que je m'installerais de manière permanente à Strasbourg au cas où je serais élue juge à la Cour.

Annexe 2 – Aleksander STĘPKOWSKI

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prénom: STĘPKOWSKI, Aleksander Bogusław

Sexe: masculin

Date et lieu de naissance: le 20 mai 1974 à Londres, Royaume Uni

Nationalité: Polonaise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

- Certificate in English and European Law (1996) – Board of Continuing Education University of Cambridge;
- Master en droit (1997) – Université de Varsovie;
- Diplôme en chant classique (1999) – Lycée F. Chopin (classe prof. Leonard A. Mróz)
- Doctorat en sciences juridiques (2001) – Université de Varsovie. Sujet de thèse: *L'institution du trust dans le système mixte du droit privé écossais*;
- Docteur habilité (2010) – Université de Varsovie. Sujet de thèse: Le principe de proportionnalité dans la culture juridique européenne. Contrôle judiciaire des pouvoirs discrétionnaires dans l'Europe moderne.

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

Juge à la Cour suprême de la République de Pologne (actuel, depuis 2019), affecté à la Chambre du contrôle extraordinaire et des affaires publiques. Cette chambre procède à un contrôle de constitutionnalité des jugements définitifs, complémentaire du recours constitutionnel administré par le Tribunal Constitutionnel au regard des dispositions légales.

Au cours de la révision constitutionnelle extraordinaire des jugements, je détermine si les jugements définitifs des tribunaux ordinaires sont conformes aux droits et principes constitutionnels fondamentaux. Dans les affaires I NsNc 22/20 et I NsNc 57/20, en ma qualité de juge rapporteur, j'ai fourni un test complexe d'examen de la conformité du contrôle constitutionnel extraordinaire avec les principes de la Cour européenne des droits de l'homme protégeant la sécurité juridique (du principe de la *res iudicata*) dans le cadre de l'article 6 de la CEDH.

J'ai également statué en tant que juge de cassation, assurant le contrôle des décisions des régulateurs publics dans des domaines tels que la protection des consommateurs, la réglementation des marchés de transport, d'énergie, des médias, des télécommunications et autres.

J'ai également examiné des affaires portant sur la durée excessive de procédures en appel, appliquant les normes de la CEDH à cet égard tel que mis en œuvre dans la législation polonaise.

Un autre domaine important de mon activité judiciaire est l'examen de légalité des résolutions prises par le Conseil National du Judiciaire, y compris les présentations pour la nomination au poste de juge.

J'ai également statué sur des plaintes électorales telles que celles déposées lors des élections législatives nationales, lors des élections au Parlement Européen en 2019 et des élections du Président de la République de Pologne en 2020.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Professeur de droit à l'Université de Varsovie, Faculté de Droit et d'Administration.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Aucune.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- novembre 2015-août 2016 – Coordination des relations entre la Pologne et les institutions internationales des droits de l'homme (entre autres: Conseil de l'Europe; Conseil des droits de l'homme des Nations Unies; ODHIR – OSCE) en qualité de vice-ministre des Affaires Etrangères.
- 2013-2015 – Président de la Fondation Institut pour la culture juridique *ordo iuris*, une fondation qui fournit une assistance aux victimes de discrimination ou d'abus de pouvoir administratif (y compris l'assistance au contentieux) ainsi que des informations sur les questions de droits de l'homme et une formation pour les étudiants en ce domaine. Participation à des procédures auprès du Tribunal Constitutionnel polonais et de la Cour européenne des droits de l'homme et du Comité Européen des Droits Sociaux.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

- Premier Président *par intérim* de la Cour Suprême de la République de Pologne (mai 2020).
- Sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne chargé des droits de l'homme et des affaires juridiques (novembre 2015 – août 2016).

b. Mandats électifs

Aucun.

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Aucune.

VI. Autres activités

a. Domaine

Communication.

b. Durée

Depuis le 26 mai 2020.

c. Fonctions

Porte-parole de la Cour Suprême de la République de Pologne (actuel)

VII. Travaux et publications

- Zasada proporcjonalności w europejskiej kulturze prawnej. Sądowa kontrola władzy dyskrejonalnej w nowoczesnej Europie [Principe de proportionnalité dans la culture juridique européenne. Contrôle judiciaire des pouvoirs discrétionnaires dans l'Europe moderne], Warszawa: Liber 2010, pp. 458.
- L'institution du trust dans le système mixte du droit privé écossais, Varsovie: Liber 2005, pp. 198.
- Human Dignity and Two Ways of its Understanding [dans:] New Challenges for law: Studies on the Dignity of Human Life, ed. J.M. Puyol Montero, Valencia: Tirant lo Blanch 2020, p. 43-58.

- Between Wines and Spirits. Classification Challenges of Polish 'Fruit Wine'-based Products in EU Perspective [dans:] Wine Law and Policy. From National Terroirs to a Global Market, ed. Julien Chaisse, Fernando Dias Simões, and Danny Friedmann, Brill 2020, p. 146-174 (coauteurs: J. Pawlikowska, L. Wiwala).
- Contemporary Conscience-Related Controversies against Philosophical Background [dans:] Contemporary Challenges to Conscience. Legal and Ethical Frameworks for Professional Conduct, ed. A. Stępkowski, Berlin: Peter Lang 2019, pp. 294.
- The Emergence of the Right to Life in Polish Constitutional Law [dans:] Unborn Human Life and Fundamental Rights. Leading Constitutional cases under Scrutiny, ed. P. Zambrano, W. Saunders, Berlin: Peter Lang 2019, p. 115-128 (coauteur: J. Ferenz).
- The Necessity for a Holistic Approach to Protecting Human Life [dans:] Protection of Human Life in Its Early Stage: Intellectual Foundations and Legal Means, ed. A. Stępkowski, Frankfurt am Main: Peter Lang 2014, pp. 266.
- Problem „istoty” prawa podstawowego w perspektywie klasycznych teorii prawa podmiotowego [La question du noyau intangible du droit fondamental du point de vue des théories classiques des droits subjectifs] «Zeszyty Prawnicze UKSW» 13.4/2013, p. 115-126.
- Koncepcja gender-based violence i perspektywy jej empirycznej ewaluacji [Le concept de violence fondée sur le genre et les perspectives d'évaluation empirique] [dans:] Studia nad formalnymi i nieformalnymi źródłami prawa, ed. T. Barankiewicz, J. Potrzeszcz & et al., Lublin: TNKUL 2020, p. 247-263.
- Rozważania nad tożsamością zasady proporcjonalności w kontekście niemieckiego porządku konstytucyjnego [Considérations sur l'identité du principe de proportionnalité dans le contexte du droit constitutionnel allemand] «Studia Iuridica» 48 (2008), p. 267-287.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue:									
polonais	X			X			X		
b. Langues officielles:									
– anglais	X			X			X		
– français	X					X		X	
c. Autres langues:									
russe		X			X			X	
allemand			X			X			X

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je crois que ma connaissance du français est suffisante pour exercer une activité judiciaire. Je travaillais en français tout en préparant la publication de ma thèse de doctorat (L'institution du trust dans le système mixte du droit privé écossais) ainsi qu'en analysant la jurisprudence du Conseil d'Etat et du Conseil Constitutionnel tout en préparant mon habilitation sur le principe de proportionnalité. J'étais aussi i.a. conférencier invité par Monsieur Melchior WATHELET (l'Avocat Général de la CJUE) lors de la Grande Conférence Européenne Jean Rey (Université de Liège 28.10.2016) avec une présentation: «La situation juridique en Pologne dans un contexte européen».

Cependant, je confirme que je continuerai à améliorer mon français et je suivrai des cours intensifs de langue avant le début de mon mandat, si je suis élu juge à la Cour.

X. Autres éléments pertinents

Aucun.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg au cas où je serai élu juge à la Cour.

Annexe 3 – Agnieszka SZKLANNA

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prénom: SZKLANNA Agnieszka

Sexe: féminin

Date et lieu de naissance: le 25 décembre 1973 à Gdańsk, Pologne

Nationalité(s): polonaise et française

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

- 2008 – Doctorat en sciences juridiques (*doktor nauk prawnych*), thèse (en polonais) sur «La protection de l'étranger à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme»; Faculté de Droit et d'Administration, Université de Varsovie, Institut du droit international public, Varsovie, Pologne.
- 2004 – Diplôme certifiant la réussite à l'examen d'avocat auprès du Barreau de Varsovie, Pologne.
- 1998 – Maîtrise en sciences juridiques (*magister nauk prawnych*), Faculté de Droit et d'Administration, Université de Varsovie, Varsovie, Pologne.
- 1998 – Diplôme d'études européennes approfondies, filière juridique, Collège d'Europe – Natolin, Varsovie, Pologne (antenne du Collège d'Europe, Bruges, Belgique).
- 1997 – Maîtrise en linguistique appliquée (*magister lingwistyki stosowanej*), traduction française et anglaise, Département de la Linguistique Appliquée et de la Philologie Slave Orientale, Institut de la Linguistique Appliquée, Université de Varsovie, Varsovie, Pologne.
- 1997 – Certificat d'études en droit français et européen, Faculté de Droit et d'Administration, Université de Varsovie, Varsovie, Pologne, en collaboration avec l'Université de Poitiers, France.

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

2003-2004 – juriste auprès de la division polonaise, Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), Strasbourg, France. Rédaction des projets de décisions du comité de trois juges et d'arrêts de chambre et traitement du courrier provenant des requérants.

2000-2001 – dans le cadre du stage auprès du barreau de Varsovie, stagiaire auprès de six juridictions de Varsovie (tribunal pénal et civil de première et seconde instance, tribunal régional de commerce et section des registres fonciers du tribunal régional).

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Depuis le 15 août 2009 à ce jour – secrétaire de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France. Activités principales:

- rédaction de projets de rapports, de résolutions, de recommandations et d'avis pour les rapporteurs de la commission sur des sujets très variés concernant la protection des droits de l'homme, la coopération juridique européenne et le droit international public, notamment sur la mise en œuvre des arrêts de la CEDH et le fonctionnement du système de la Convention européenne des droits de l'homme, des questions liées à l'Etat de droit et au statut des médiateurs, la situation des défenseurs des droits de l'homme, les droits à la liberté d'association et de réunion pacifique, le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, les droits des minorités nationales, la non-discrimination, le droit à la nationalité, les droits de l'homme et les entreprises, la lutte contre le terrorisme, l'abolition de la peine de mort et les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe;
- travaux de recherche sur ces questions;

- organisation pour les rapporteurs de la commission des visites d'informations (de haut niveau) dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et auprès des organisations internationales et participation dans ces missions;
- organisation d'auditions et de colloques en coopération avec les parlementaires et de réunions des sous-commissions de la commission (notamment de celle sur la mise en œuvre des arrêts de la CEDH);
- entretien de relations de travail avec des parlementaires, des experts juridiques, des fonctionnaires du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales et des Etats membres du Conseil de l'Europe et des représentants de la société civile;
- participation en tant qu'intervenante à des conférences sur les activités de la commission pour des parlementaires, eurodéputés, juges et procureurs, autres fonctionnaires, avocats, étudiants et doctorants en droit et représentants de la société civile, lors de colloques organisés au sein du Conseil de l'Europe (notamment par le Comité des Ministres, le/la Commissaire aux droits de l'homme et la Conférence des OING) et à l'extérieur (auprès d'institutions nationales et de l'Union européenne et des organisations internationales).

2020 – enseignante vacataire, Faculté de Droit, Université Paris-Dauphine, Paris. Activité d'enseignement (droit comparé) auprès des étudiants en M1.

2014-2015 et 2012-2013 – enseignante vacataire, Institut de Sciences Politiques, Université de Strasbourg. Activités d'enseignement (droits de l'homme et relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne) auprès des étudiants en M1 et M2.

2004-2009 – administratrice-juriste, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Direction Générale Droits de l'Homme et Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe, Strasbourg. Activités principales: analyse des arrêts de la CEDH constatant une violation de la Convention européenne des droits de l'homme en vue de proposer les mesures individuelles et générales à prendre par les Etats défendeurs, préparation de ces affaires pour l'examen par le Comité des Ministres (rédaction de projets de notes, de décisions, de résolutions intérimaires ou finales), participation aux négociations avec les délégations des Etats défendeurs, encadrement d'autres juristes, participation, en tant qu'intervenante, à des conférences pour des visiteurs d'études (avocats, juges et procureurs, étudiants et doctorants en droit), aux agents du Greffe de la CEDH et lors d'événements externes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

1999-2004 – avocate stagiaire, cabinet d'avocats Karniol Małeck i Wspólnicy Sp. z o.o. Kancelaria adwokacka, Varsovie. Activités principales: rédaction des avis juridiques, des projets de contrats, de la correspondance judiciaire notamment et d'autres documents juridiques dans des affaires civiles, commerciales et pénales, représentation des clients auprès des juridictions et traduction des textes juridiques du français et de l'anglais.

1999-2004 – doctorante, assistante académique, Institut du Droit International, Faculté de Droit et d'Administration, Université de Varsovie. Chargée des travaux dirigés en droit international public.

2000 – missions de consultation pour le ministère de la Santé, Varsovie. Rédaction d'avis juridiques sur la compatibilité du droit polonais avec le droit de l'Union européenne sur la santé publique et la protection des consommateurs.

2000 – stagiaire, DG Santé et protection des consommateurs, Commission européenne, Bruxelles.

1999 – juriste, cabinet d'avocats Gide Loyrette Nouël Polska Sp. z o.o., Varsovie. Activités principales: rédaction d'avis juridiques sur des questions de droit administratif et civil, traduction de textes juridiques du français et de l'anglais.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

1998-2003 – missions de traduction de textes juridiques (dont des directives de l'Union européenne, de la législation polonaise ou des articles juridiques) pour des sociétés de droit privé, l'Université de Varsovie et le ministère des Télécommunications.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Voir ci-dessus points III a) et b).

2016 et 2017 – membre du jury de la compétition Moot Court organisé par l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA), Conseil de l'Europe.

En dehors de mes activités professionnelles, participation en tant qu'intervenante à des colloques et conférences, notamment:

- 2017 (mai) – «La représentation de la République de Pologne devant la Cour européenne des droits de l'homme: une expérience du ministère des Affaires étrangères de plus de deux décennies», colloque organisé par le ministère des Affaires étrangères, Varsovie.
- 2015 (juin) – «Le statut de l'étranger en Pologne vis-à-vis les défis internationaux actuels», colloque organisé par la Fondation Helsinki polonaise à l'occasion de son 25^e anniversaire, Varsovie.
- 2010 (décembre) – conférences sur la protection des droits de l'homme et les droits des minorités nationales pour la Fondation européenne des droits de l'homme, Vilnius.
- 2008 (mai) – séminaire sur la jurisprudence de la CEDH contre la Pologne pour les magistrats polonais, organisé par le Centre européen de l'Université de Varsovie, Varsovie.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Voir ci-dessus point III.

b. Mandats électifs

Aucun.

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Aucun.

VI. Autres activités

a. Domaine

Juridique, intégration européenne.

b. Durée

Respectivement depuis 2004, 2007 et 2001.

c. Fonctions

Membre du barreau de Varsovie (comme avocate n'exerçant pas la profession), de la Société Européenne du droit international (SEDI/ESIL) et de l'Association des Anciens du Collège d'Europe.

VII. Travaux et publications

Une monographie: La protection juridique des étrangers à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, publiée (en polonais) par Europrawo, Varsovie, Pologne, 2010.

Une vingtaine d'articles, dont:

- 2019: Le droit à la nationalité dans la récente jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (en anglais: The Right to a Nationality in Recent Case Law of the European Court of Human Rights and Council of Europe Bodies' Work), article (en anglais) publié dans 'European Yearbook on Human Rights 2019', sous la direction de Ph. Czech et autres, Intersentia.
- 2018: Retards dans la mise en œuvre des arrêts de la CEDH: l'exemple des cas dans les affaires électorales (en anglais: Delays in the Implementation of ECtHR Judgments: The Example of Cases Concerning Electoral Issues), article (en anglais) publié dans 'European Yearbook on Human Rights 2018', sous la direction de W. Benedek et autres, Intersentia.

- 2017: Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme: interaction entre la Cour, le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (en anglais: Implementation of Judgments of the European Court of Human Rights: The Interaction Between the Court, the Committee of Ministers and the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, article (en anglais) publié dans 'European Yearbook on Human Rights 2017', sous la direction de W. Benedek et autres, Vienne.
- 2012: Le statut des requérants et des ONG dans la procédure de surveillance de l'exécution des arrêts de la CEDH devant le Comité des Ministres (en anglais: The Standing of Applicants and NGOs in the Process of Supervision of the Execution of ECtHR Judgments by the Committee of Ministers), article (en anglais) publié dans 'European Yearbook on Human Rights 2012', sous la direction de W. Benedek et autres, Vienne.
- 2011: Le rôle des mesures provisoires indiquées par la CEDH en vertu de l'Article 39 de son Règlement dans la protection des étrangers contre un éloignement contraire à la Convention européenne des droits de l'homme (en anglais: The Role of Interim Measures Indicated by the ECtHR under Rule 39 for the Protection of Aliens Against Their Removal Contrary to the ECHR), article (en anglais) publié dans 'European Yearbook on Human Rights 2011', sous la direction de W. Benedek et autres, Vienne.
- 2010: L'impact de la procédure de l'arrêt pilote de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'exécution de ses arrêts (en anglais: The Impact of the Pilot Judgment Procedure of the European Court of Human Rights on the Execution of its Judgments), article (en anglais) publié dans 'European Yearbook on Human Rights 2010', sous la direction de W. Benedek et autres, Vienne.
- 2010: *Violations du droit au respect de la vie familiale*, article (en polonais) publié dans 'Europejski Przegląd Sądowy', Varsovie.
- 2009: *La supervision de l'exécution des arrêts de la CEDH par le Comité des Ministres – évolution, procédure et état actuel*, article (en polonais) publié dans l'ouvrage "60 ans du Conseil de l'Europe – la création des normes et leur application", sous la direction de H. Machińska, *Oficyna Prawa Polskiego*, Varsovie.
- 2008: *L'exécution des arrêts de la CEDH – questions générales et questions particulières liées aux affaires contre la Pologne*, article (en polonais) publié dans le 'Bulletin du Bureau d'information du Conseil de l'Europe' n° 2/2008, Editions Scientifiques Scholar, Varsovie.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue:									
polonais	X			X			X		
b. Langues officielles:									
– anglaise	X			X			X		
– français	X			X			X		
c. Autres langues:									
– espagnole	X				X			X	
– allemand		X				X			X
– russe			X			X			X

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Néant.

X. Autres éléments pertinents

- 2007 – Diploma de Español como Lengua Extranjera (Nivel Superior), diplôme d'espagnol, Institut Cervantes.
- 1995-1996 – boursière du Conseil général de Maine-et-Loire, études à l'Institut de Perfectionnement en Langues Vivantes (traduction française et anglaise), Université Catholique de l'Ouest, Angers, France.
- 1981-1985 – école primaire française Lycée Pasteur, Oran, Algérie.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

J'habite actuellement à Strasbourg et je continuerai à y résider si je suis élue juge à la Cour.